



PRÉFÈTE DE LA SARTHE

PRÉFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau de l'utilité publique
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à une demande d'autorisation préfectorale présentée par la SAS Parc éolien de Crissé, en vue de l'exploitation d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent comprenant notamment 3 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire des communes de CRISSÉ et VERNIE.

Par arrêté n°DIRCOL 2016-0246 du 18 juillet 2016, la préfète de la Sarthe a ouvert une enquête publique sur le projet présenté par la SAS Parc éolien de Crissé, domiciliée 100 Esplanade du Général de Gaulle–Coeur Défense– Tour B, 92932 PARIS LA DÉFENSE Cedex, en vue de l'exploitation d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent comprenant notamment 3 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire des communes de CRISSÉ et VERNIE.

Cette enquête d'une durée de 32 jours se déroulera

du lundi 29 août 2016 au jeudi 29 septembre 2016 inclus

en mairie de CRISSÉ, siège de l'enquête, et en mairie de VERNIE

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de CRISSÉ et VERNIE, accompagné d'un registre d'enquête sur lequel seront consignées ses observations.

Monsieur Jean-Louis GASPARDINI, retraité de la fonction publique, désigné commissaire enquêteur titulaire ou le cas échéant Monsieur Alain POULTIER, retraité de l'éducation nationale, son suppléant, recevra en personne les observations du public au cours de permanences qui se tiendront de la façon suivante :

- à la mairie de CRISSÉ : le lundi 29 août 2016 de 9h à 12h
- à la mairie de VERNIE : le samedi 3 septembre 2016 de 9h à 12h
- à la mairie de CRISSÉ : le mercredi 7 septembre 2016 de 15h à 18h
- à la mairie de CRISSÉ : le samedi 17 septembre 2016 de 9h à 12h
- à la mairie de VERNIE : le lundi 26 septembre 2016 de 14h à 17h
- à la mairie de CRISSÉ : le jeudi 29 septembre 2016 de 15h à 18h

Pendant la durée de l'enquête, toutes remarques pourront également parvenir par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de la commune de CRISSÉ, siège de l'enquête. Toute observation peut par ailleurs être déposée sur le site internet des services de l'Etat dans le département de la Sarthe (www.sarthe.gouv.fr, rubriques « Publications » - « Consultations et enquêtes publiques »). Toute demande d'information complémentaire sur ce dossier peut être adressée au responsable du projet, à savoir : la SAS Parc éolien de Crissé, 100 Esplanade du Général de Gaulle–Coeur Défense–Tour B, 92932 PARIS LA DÉFENSE Cedex (contact : Mme Perrine LE SAINT – Tél : 02.40.71.71.90).

Cette demande comprend une étude d'impact qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le département de la Sarthe et l'étude d'impact complète peut également être consultée à la préfecture, au bureau de l'utilité publique.

Les personnes physiques ou morales intéressées pourront prendre connaissance, pendant une durée d'un an, après la clôture de l'enquête, du mémoire en réponse éventuel du demandeur ainsi que du rapport, des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur, en s'adressant à la préfecture de la Sarthe - Bureau de l'utilité publique ou en mairies de CRISSÉ et de VERNIE, ou en consultant le site internet des services de l'Etat en Sarthe. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure d'instruction est une autorisation assortie du respect de prescriptions, ou un refus, par arrêté de la préfète de la Sarthe.